

2024- 113

VILLE DU BOUSCAT

**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC PHILIPPE BUISSON POUR DEUX SÉANCES DE SPECTACLE
SUR L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURES**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école maternelle Jean Jaurès,

DECIDE

Article 1 : Une convention est signée avec Philippe BUISSON (4, Allée de la Bergerie 33610 CANEJAN) pour deux séances de spectacle de contes intitulés « Noël en Forêt » à l'école maternelle Jean Jaurès le mardi 10 décembre 2024 à 9h15 et 10h30.

Article 2 : Le spectacle « Noël en Forêt » sera proposé à l'ensemble des élèves de l'école maternelle Jean Jaurès pour un coût de 500,00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 6/11/24

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,



Marie DA ROCHA